



Présentation

Texte de création et d'organisation :

Arrêté 1036 CM du 21 juillet 2011

Modification réglementaire intervenue en 2023 :

Arrêté n° 2028 CM du 09/11/2023 portant modification de l'arrêté n° 1036 CM du 21/07/2011 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « direction générale des affaires économiques » qui a :

- supprimé la référence à la mission de promotion des exportations et des investissements, qui avait été transférée à la délégation polynésienne aux investissements

(DPI) en 2017 et est désormais assurée par l'ADE (agence de développement économique) supprimé la référence aux politiques de formation de la cellule d'information des usagers

- créé un bureau en charge du secrétariat et de l'accueil
- rattaché la gestion des ressources humaines à la direction
- attribué l'instruction des investissements étrangers à la cellule des activités et professions réglementées, initialement assurée par la cellule des aides économiques et licences d'importation.

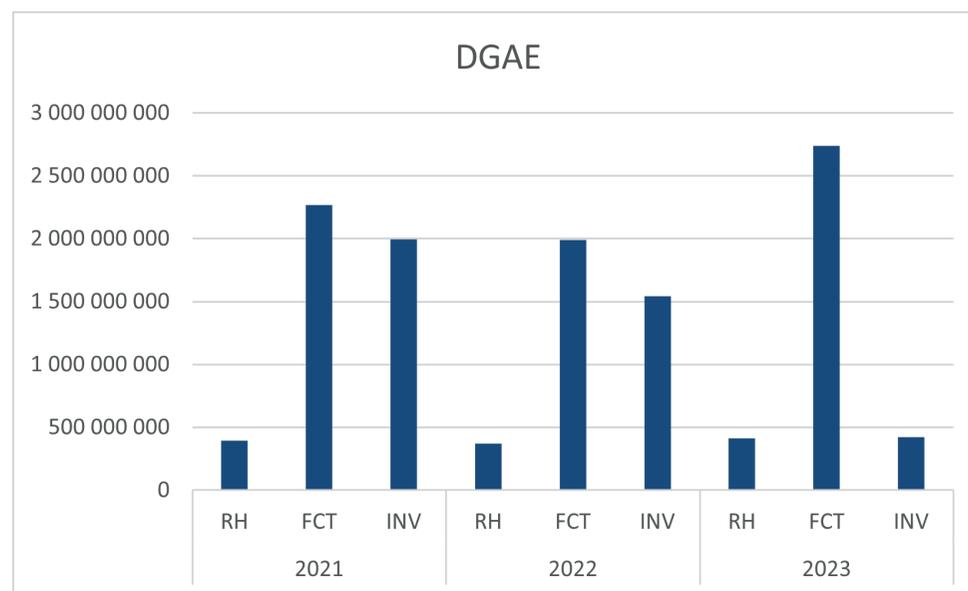
Attribution : Néant

Adresse géographique du siège	Fare Ute, voie O
Adresse postale	BP. 82 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 97 97
Télécopie	40 50 97 79
Courriel	secretariat.dgae@administration.gov.pf
Site internet	www.dgae.gov.pf
Page Facebook	DGAE Polynésie française
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service :	Mme Sabine BAZILE

Description des ressources du service : Dépenses mandatées entre le 1er janvier et le 31 décembre

(Source polygf)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement courant	Dépenses en investissement
411 542 458 F CFP (2022 : 370 058 946 F CFP)	2 740 635 848 F CFP (2022 : 2 268 673 414 F CFP)	419 736 031 F CFP (2022 : 1 996 166 325 F CFP)



Effectifs présents et payés à la date du 31 décembre

(Sont exclus les disponibilités, les détachements, les postes vacants)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	CEAPF	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1	1	16		2	3					22	31,43
B/CC2	1	17			22					40	57,14
C/CC3	4	2			1					7	10,00
D/CC4 et CC5		1								1	1,43
Total	6	36		2	26					70	100